

Communiqué de presse
Rennes, le 21 juin 2021

Economiser l'eau potable : la filière agroalimentaire bretonne veut faire bouger les lignes

Conscientes de leur rôle et engagées dans des démarches de réduction de la consommation d'eau, les entreprises agroalimentaires bretonnes se mobilisent pour obtenir l'autorisation d'expérimenter des solutions de réutilisation des eaux extraites du lait et des eaux usées traitées au sein des sites industriels. La réutilisation de l'eau, aussi appelée REUSE, est une technique déjà mise en place de nombreux pays, qui permet de réduire de façon considérable la consommation en eau potable de la filière alimentaire, et ce de façon immédiate.

La gestion de l'eau est aujourd'hui un sujet majeur au cœur des préoccupations des entreprises agroalimentaires. En Bretagne, la question du partage de cette ressource se pose, avec l'apparition d'épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs. La réglementation évolue actuellement pour encadrer les pratiques, avec notamment la création ou la révision d'arrêtés-cadres « sécheresse » dans chaque département.

Les industriels de l'agroalimentaire ont bien conscience de leur responsabilité : afin de garantir la sécurité alimentaire, ils utilisent de l'eau de façon conséquente, notamment pour le nettoyage des outils de production. La filière agroalimentaire bretonne est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation en eau, mais il est nécessaire d'aller plus loin. C'est pourquoi elle demande aujourd'hui d'expérimenter la REUSE (réutilisation des eaux usées traitées et des eaux extraites des matières premières alimentaires), un levier d'action qui aura des effets immédiats et conséquents pour diminuer la pression sur la ressource.

L'ABEA (Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires – représentant professionnel de la filière en Bretagne) anime depuis octobre 2019 un collectif d'industriels mobilisés sur le sujet de REUSE, le « Collectif eau propre ». Ce collectif travaille sur une solution pragmatique : la réutilisation au sein des process alimentaires des eaux usées traitées, et pour la filière laitière, des eaux extraites du lait. En utilisant ces eaux « non conventionnelles » en substitution à l'eau potable, les sites industriels pourront réduire de façon extrêmement importante leur consommation en eau potable. **« Nous avons sondé 28 sites agroalimentaires bretons et il ressort que, pour ce seul échantillon, 2,5 millions de m3 d'eau potable pourraient être économisés en étant substitués par des eaux non conventionnelles, si les verrous réglementaires étaient levés. Cela représenterait une économie équivalente à 800 piscines olympiques ! »** Si on extrapole ces données à l'ensemble de l'industrie agroalimentaire bretonne, et même nationale, **les volumes d'eaux économisés seront colossaux** » explique Clothilde d'Argentré, chef de projet à l'ABEA.

Cette solution est techniquement opérationnelle et garantit la qualité sanitaire de l'eau grâce à des process et à des méthodologies de maîtrise des risques sanitaires éprouvés dans l'industrie agroalimentaire. Ailleurs dans le monde, mais aussi plus proche en Europe, notamment en Belgique, cette solution est déjà mise en place avec succès. En France, le blocage majeur est lié à la réglementation du Code de la Santé Publique concernant « l'eau potable », qui doit obligatoirement être issue du milieu naturel, et ne permet donc pas de qualifier ainsi des eaux non conventionnelles, quand bien même elles atteignent les mêmes niveaux de qualité. **« Ce verrou réglementaire empêche le déploiement de ce type de solutions et ne permet aucune expérimentation, alors même que les enjeux environnementaux revêtent un caractère d'urgence »** poursuit Clothilde d'Argentré. **« Avec la Coopération Agricole Ouest et soutenus par des dizaines d'entreprises, nous demandons aujourd'hui aux pouvoirs publics de débloquent rapidement ce verrou réglementaire pour que des expérimentations puissent avoir lieu sur l'ensemble du territoire »**.

L'ABEA a donc transmis le 17 juin une lettre co-signée par Olivier CLANCHIN, Président de l'ABEA, Jean-François APPRIOU, Président de la Coopération Agricole Ouest, ATLA (Interprofession laitière) et 28 entreprises agroalimentaires bretonnes (liste en page 2) au Préfet de Bretagne, afin de mettre fin à cette contradiction entre injonctions à diminuer les prélèvements et blocages réglementaires à l'expérimentation de la réutilisation d'eaux non conventionnelles. Ce courrier vise à obtenir l'appui de l'administration sur le développement et le cadrage de ces expérimentations, afin de concilier durablement développement économique et préservation de la ressource en eau sur notre territoire.



A propos de l'ABEA

L'ABEA (**Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaire**) est le représentant professionnel de la filière agroalimentaire régionale, engagée pour la création de valeurs économiques et humaines. L'ABEA accompagne 200 entreprises et sites adhérents, soit plus de 50 000 salariés.

Notre rôle est de représenter le secteur au niveau régional, d'être l'interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics, d'animer des projets avec les entreprises, et de développer collectivement la performance économique, environnementale et humaine du secteur.

En savoir plus : www.abea.bzh

A propos de la Coopération Agricole Ouest

La **Coopération Agricole Ouest** est le syndicat des entreprises coopératives des Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, auquel participe également le réseau des CUMA. Depuis 40 ans LCA Ouest représente le tissu coopératif agricole et agroalimentaire de l'Ouest.

Nos missions :

La vie syndicale : réflexions collectives, formalisation des besoins, représentation auprès des instances régionales et nationales,
Les actions collectives de développement : donner aux coopératives les outils pour préparer l'avenir. Principaux axes : environnement, agroécologie, énergie, biodiversité, soutien à l'organisation économique et à la structuration des filières, emplois des salariés, formation des responsables professionnels...

L'accompagnement individuel des coopératives : c'est le prolongement de l'action collective.

La formation : des administrateurs actuels et futurs et des cadres des coopératives

Entreprises cosignataires :

Agromousquetaires	Groupe Lactalis
Atelier de l'Argoat	La Crêpe de Brocéliande
ATLA	Les Celliers Associés
Brasserie de Bretagne	Les 4 saisons
Coopérative Le Gouessant	Marie Morin
Coopérative Maraîchère de l'Ouest (Savéol)	Moulin de la Marche
Cooperl Arc Atlantique	Sill Entreprises
Conserverie Chancerelle	Société Bretonne de Volaille
Crêperie Lamer	Solina
Entremont	Soréal Ilou
Eureden	Stalaven - STB
Filet Bleu	Sveltic
Geldélis	Triballat Noyal
Groupe Avril	Yves Fantou
Groupe Even	

Contact presse :

Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires – ABEA :

Jean-Bernard GUYOT

07 88 18 50 69 - jb.guyot@abea.bzh